This electronic version (PDF) was scanned by the International Telecommunication Union (ITU) Library & Archives Service from an original paper document in the ITU Library & Archives collections.

La présente version électronique (PDF) a été numérisée par le Service de la bibliothèque et des archives de l'Union internationale des télécommunications (UIT) à partir d'un document papier original des collections de ce service.

Esta versión electrónica (PDF) ha sido escaneada por el Servicio de Biblioteca y Archivos de la Unión Internacional de Telecomunicaciones (UIT) a partir de un documento impreso original de las colecciones del Servicio de Biblioteca y Archivos de la UIT.

هذه النسخة الإلكترونية (PDF) نتاج تصوير بالمسح الضوئي أجراه قسم المكتبة والمحفوظات في الاتحاد الدولي للاتصالات (ITU) نقلاً من وثيقة ورقية أصلية ضمن الوثائق المتوفرة في قسم المكتبة والمحفوظات.

此电子版（PDF 版本）由国际电信联盟（ITU）图书馆和档案室利用存于该处的纸质文件扫描提供。

Настоящий электронный вариант (PDF) был подготовлен в библиотечно-архивной службе Международного союза электросвязи путем сканирования исходного документа в бумажной форме из библиотечно-архивной службы МСЭ.

RAPPORT DE GESTION

DIX-SEPTIÈME ANNÉE

1923

Organisation et personnel.

L'organisation du service radiotélégraphique du Bureau international n'a subi aucun changement au cours de l'année 1923. En ce qui concerne le personnel, M. G. Robert-Tissot, commis de chancellerie, a donné sa démission pour le 31 Décembre 1923. Nous avons fait les démarches nécessaires pour son remplacement.

Le service radiotélégraphique comprend un vice-directeur, un secrétaire, un secrétaire de chancellerie et trois commis; en outre, une dame-dactylographe et un expéditionnaire sont occupés pour les deux services du Bureau international.

Statut du personnel. En Novembre 1919, les quatre Bureaux internationaux de Berne avaient soumis au Conseil fédéral suisse un projet de nouveau statut du personnel, comportant une nouvelle échelle de traitements, dans laquelle devaient être stabilisées les indemnités pour cherté de vie, puis une nouvelle échelle de pensions.

Le premier de ces projets n'a pas encore reçu de solution. En ce qui concerne le second, voir sous: Fonds de prévoyance, page 7.

Convention radiotélégraphique de Londres.

La Convention radiotélégraphique de Londres a été ratifiée par tous les Pays contractants, à l'exception de la République Argentine, de la Perse et de la Turquie. Le Bureau international a cru utile de signaler cet état de choses aux représentants diplomatiques de ces trois Etats, à Berne.

L'Esthonie, l'Etat de Brunei, la Réunion, la Suisse et le Territoire du Cameroun sous mandat français ont adhéré à la Convention de Londres.

M. le Haut Commissaire de la République Française en Syrie et au Liban nous a fait connaître que l'Administration des Postes et Télégraphes de ces territoires appliquera les dispositions de la Convention et du Règlement radiotélégraphiques.

L'Administration des Postes et des Télégraphes de l'Etat de Fiume a déclaré qu'elle appliquera les dispositions de la Convention et du Règlement qui sont indispensables pour l'acheminement régulier des radiotélégrammes et la liquidation des comptes.

Nous croyons utile de rappeler que les Gouvernements de la Guyane française et de l'Irâk ainsi que l'Administration de la Finlande ont déclaré vouloir appliquer les dispositions de la Convention radiotélégraphique et du Règlement de service y annexé.

En outre, les Administrations du Luxembourg, de la République Dominicaine, ainsi que le Ministère des Colonies néerlandaises au nom du Gouverneur de la Colonie de Surinam (Guyane néerlandaise), se sont engagés à appliquer aux radiotélégrammes internationaux les prescriptions réglementaires relatives à la transmission et à la comptabilité.

Enfin, le Ministère des Colonies françaises nous a fait connaître qu'il est fait application dans le service radiotélégraphique des Iles S. Pierre et Miquelon des dispositions du Règlement de service international, en ce qui concerne la conservation des archives, les détaxes et la comptabilité.

Le tableau ci-après donne les noms des Etats de l'Union radiotélégraphique, la date du dépôt des ratifications et des adhésions subséquentes, ainsi que la classe dans laquelle chaque Administration a désiré être inscrite pour sa contribution aux frais communs du Bureau international (service radiotélégraphique).

Pays	Classe	Date du dépôt de la ratification	Date de l'adhésion subséquente
Allemagne	I	21 Juin 1913	—
Argentine (République)	I	[1])	—
Autriche	VI	12 Mars 1914	—
Belgique	III	23 Novembre 1912	—
Congo belge	VI		
Bolivie	IV	—	13 Octobre 1915
Brésil	I	18 Décembre 1914	—
Bulgarie	V	27 Avril 1914	—
Cameroun (Territoire sous mandat français)	—	—	7 Mars 1923
Chili	III	16 Avril 1914	—
Chine	I	—	1er Septembre 1920
Colombie	[2])	—	25 Août 1914
Cuba	III	—	16 Janvier 1918
Danemark	IV	14 Février 1913	—
Dantzig (Ville libre de)	VI	—	22 Juin 1921
Egypte	IV	1er Février 1913	—
Equateur	V	—	17 Avril 1920
Espagne	II	27 Juin 1913	—
Colonies espagnoles	*)		
*) *Colonie espagnole du Golfe de Guinée*	VI		
Esthonie	V [4])	—	1er Juillet 1923
Etats-Unis d'Amérique	I	21 Février 1913	—
Possessions des Etats-Unis d'Amérique	**)		
**) *Alaska*	I		
Hawaï et les autres possessions américaines de la Polynésie	I		
Philippines (Iles)	I		
Porto-Rico et les possessions américaines dans les Antilles	I		
Zone du Canal de Panama	I		
France et Algérie	I	17 Février 1914	—
Afrique équatoriale française	VI		
Afrique occidentale française	V		
Indo-Chine	IV		
Madagascar	V		
Tunisie	V		
Nouvelle-Calédonie	—	—	19 Février 1915
Etablissements français de l'Océanie	—	—	3 Février 1916
Guadeloupe	—	—	10 Janvier 1917
Martinique	—	—	13 Février 1917
Réunion	—	—	29 Octobre 1923
Grande-Bretagne	I	2 Juin 1913	—
Union de l'Afrique du Sud	I		
Fédération australienne	I		
Dominion du Canada	I		
Indes britanniques	I		
Dominion de la Nouvelle-Zélande	I		
Colonies et protectorats ci-après pour lesquels la Convention a été signée:	—		
Barbade, Basutoland, Bermudes, Bornéo septentrional, Ceylan, Chypre, Côte d'Or (et Ashanti), Etats Malais, *savoir: Perak, Selangor, Negri-Sembilan, Pahang,* Gambie, Gibraltar, Guyane britannique, Honduras britannique, Hong-Kong, Iles Bahama, Iles du Vent, *savoir: Grenade, Ste-Lucie, St-Vincent,* Iles Falkland, Iles Fidji, Iles sous le Vent, *savoir: Antigua, Montserrat, St-Christophe-Nieves, Dominique, Iles Vierges,* Jamaïque, *y compris Iles Turques et Caïques, Iles Caymans,* Kenya, Malte, Maurice, Nigeria du Nord, Nigeria du Sud, Possessions et protectorats du Pacifique occidental, *y compris Iles*			

Pays	Classe	Date du dépôt de la ratification	Date de l'adhésion subséquente
Fanning, Iles Gilbert et Ellice, Iles Salomon britanniques, Protectorat du Bechuanaland, Protectorat du Nyassaland, Protectorat du Somaliland, Rhodesia du Nord, Rhodesia du Sud, Seychelles, Sierra-Leone, Ste-Hélène, Straits Settlements, *y compris: Labouan, Iles Cocos,* Swaziland, Trinité et Tobago, Uganda, Weïhaï-wei			
Zanzibar	—	—	14 Juillet 1913
Ile de Norfolk, Papouasie, Terre-Neuve	—	—	2 Juin 1913
Etat de Sarawak	—	—	23 Avril 1914
Iles Tonga	—	—	29 Mai 1915
Etat de Brunei	—	—	13 Septembre 1923
Grèce	V	24 Juillet 1914	—
Guatémala	[2])	—	10 Juillet 1914
Hongrie	IV [3])	12 Mars 1914	—
Islande	VI	—	26 Février 1919
Italie	I	18 Juin 1913	—
Colonies italiennes	*)		
Possession italienne de la Cyrénaïque	VI	—	13 Janvier 1914
Possession italienne de la Tripolitaine	VI	—	13 Janvier 1914
*) *Erythrée*	VI		
Somalie italienne	VI		
Japon	I	16 Juillet 1913	—
Chosen, Formose, le Sakhalin japonais et le territoire loué de Kwantoung	III		
Lettonie	V	—	1er Janvier 1922
Maroc (à l'exception de la zone espagnole)	VI	2 Novembre 1914	—
Mexique	IV	—	6 Octobre 1913
Monaco	VI	10 Décembre 1912	—
Norvège	III	8 Octobre 1913	—
Nouvelles-Hébrides (Condominium franco-anglais)	—	—	8 Septembre 1921
Panama	VI	—	14 Juillet 1914
Pays-Bas	III	20 Mars 1913	—
Indes néerlandaises	III		
Colonie de Curaçao	VI		
Pérou	III	—	12 Juillet 1915
Perse	VI	[1])	—
Pologne	V	—	7 Janvier 1921
Portugal	III	2 Décembre 1913	—
Colonies portugaises	**)		
**) *Afrique occidentale portugaise*	VI		
Afrique orientale portugaise et possessions asiatiques	VI		
Roumanie	III	27 Juin 1913	—
Russie	I	5 Avril 1913	—
Possessions et protectorats russes	***)		
***) *Asie centrale russe*	III		
Boukhara	VI		
Khiva	VI		
Sibérie occidentale	III		
Sibérie orientale	III		
Saint-Marin (République)	VI	1er Août 1913	—
Serbes, Croates et Slovènes (Royaume des)	V	—	17 Juin 1919
Siam	IV	30 Mai 1913	—
Suède	III	8 Août 1913	—
Suisse	V [3])	—	26 Février 1923
Tchécoslovaque (République)	IV	—	23 Avril 1920
Turquie	I	[1])	—
Uruguay	IV	29 Février 1916	—
Venezuela	IV [3])	—	13 Août 1920

[1]) Nous avons attiré l'attention du Gouvernement de ce pays sur le fait qu'il n'a pas encore ratifié la Convention. [2]) La classe n'a pas encore été indiquée au Bureau international; nous avons fait les démarches nécessaires pour obtenir cette indication. — [3]) Depuis le 1er Janvier 1923. — [4]) Depuis le 1er Juillet 1923.

Stations radiotélégraphiques.

Le nombre des stations radiotélégraphiques dont l'état signalétique a été communiqué au Bureau international par les Administrations d'Etat s'est élevé à

508 à fin 1908	2280 à fin 1912	5860 à fin 1916	13 694 à fin 1920
755 » » 1909	3998 » » 1913	6113 » » 1917	14 821 » » 1921
1217 » » 1910	5277 » » 1914	6242 » » 1918	15 730 » » 1922
1740 » » 1911	5548 » » 1915	6623 » » 1919	16 122 » » 1923

Le tableau ci-après indique la répartition des stations, à la fin de 1923, entre les différentes catégories de service.

	Nombre des stations ouvertes à la correspondance					Stations radiogoniométriques	Stations dont la nature des services n'a pas été indiquée au Bureau international	Nombre total
	publique générale	publique restreinte	exclusivement officielle	privée	spéciale			
Stations côtières . . .	544	80	224	20	122	86	41	1 117
Stations de bord . . .	12 659 [1]	60	1 103	691	9	—	38	14 560
	13 203	140	1 327	711	131	86	79	15 677
Stations fixes (terrestres)								393
Stations à bord d'aéronefs								52
								16 122

[1]) Dont 1027 stations ouvertes principalement à la correspondance officielle.

Travaux du Bureau.

Bien que le Bureau international n'ait pas qualité pour interpréter les dispositions du Règlement, nous avons cru bien faire en donnant aux Administrations qui le sollicitaient notre avis personnel sur les questions suivantes:

1. De quelle manière peut-on liquider les soldes résultant des comptes radiotélégraphiques?
2. Les stations radiotélégraphiques sont-elles autorisées à effectuer des communications à longue portée au moyen d'une onde entretenue de 600 mètres?
3. La longueur d'onde de 706 mètres peut-elle être utilisée pour la correspondance publique?

Le nombre des **Correspondances** reçues et expédiées en 1923 a atteint le chiffre de 3400 environ (1922: 3500). Le chiffre exact ne peut être indiqué, les correspondances de peu d'importance n'ayant pas été enregistrées. Un grand nombre de lettres communes aux deux services du Bureau ne sont pas non plus comprises dans ce total. Les circulaires, notifications et lettres-circulaires ne sont comptées chacune que pour une unité. Le nombre total des lettres reçues et expédiées par les deux services s'élève à 9200 environ (1922: 8900).

Les **Circulaires** sont au nombre de 9. Elles traitent des sujets suivants: abréviation nouvelle à employer dans les transmissions radiotélégraphiques; publication de la Carte des stations radiotélégraphiques; comptabilité et rapport de gestion; publication de la 8e édition de la Nomenclature des stations radiotélégraphiques; réédition de la Liste des indicatifs d'appel et de la Nomenclature des stations radiotélégraphiques.

Les **Notifications** sont au nombre de 13. Elles renferment, entre autres, des renseignements sur les objets énumérés ci-après: adhésion à la Convention radiotélégraphique de Londres et ratification de cette Convention; organisation des Administrations; mutations dans le personnel supérieur des Administrations; organisation du service de diffusion radioélectrique dans les différents pays de l'Union; règlement français concernant l'envoi des avis urgents aux navigateurs; comptes et taxes radiotélégraphiques; état signalétique de stations; emploi d'indicatifs d'appel de quatre lettres; mode d'émission du signal de détresse; navigation aérienne; onde spéciale pour la correspondance publique; radiotélégrammes à grande distance; restrictions de service; services spéciaux effectués par certaines stations; stations provisoirement fermées; suppléments à la Carte des stations radiotélégraphiques.

Nous avons publié, en outre, 15 **Lettres-circulaires** contenant des restrictions de service et des renseignements urgents, relatifs à l'état signalétique de stations radiotélégraphiques.

Nomenclature officielle des stations radiotélégraphiques, 8e édition (1922).

Le prix de revient de cette édition s'élève à 4 f par exemplaire broché du texte français ou anglais. Chaque préface supplémentaire dans une des langues française, allemande, anglaise, hollandaise ou italienne augmente ce prix de 0 f 20. D'autre part, les exemplaires cartonnés subissent une majoration de 0 f 20 par unité.

	Texte français	Texte anglais	Total
Stock au 31 Décembre 1922 .	1 336	1 168	2 504
Vente en 1923	844	846	1 690
Stock au 31 Décembre 1923 .	492	322	814

La 8e édition de la Nomenclature a été complétée en 1923 par 24 suppléments, savoir:

12 suppléments à 8 400 exemplaires en langue française
9 » à 12 300 » » » anglaise
3 » à 11 700 » » » » .

Les suppléments expédiés aux Administrations et aux compagnies font l'objet d'un décompte spécial à la fin de chaque année. Le prix d'une collection des suppléments N° 1—13 à la 8e édition a été fixé à 3 f 50 (port non compris). Le prix d'une collection des suppléments doit être, par contre, payé à l'avance par chaque particulier qui la désire. Ce prix est de 8 f (port compris) pour une collection des suppléments publiés jusqu'à la réédition de la Nomenclature.

Le nombre des collections de suppléments à la 8e édition souscrites par des particuliers était de 384 à la fin de l'année 1923.

Nous croyons utile de donner ci-après quelques renseignements comparatifs concernant les huit éditions de la Nomenclature.

	Date de publication	Nombre des stations	Nombre des pages	Prix
				f
1re édition	Août 1909	690	99	0,80
2e »	Avril 1911	1 510	253	1,60
3e »	Juin 1913	2 970	345	2,60
4e »	Août 1915	5 490	376	3,20
5e »	Avril 1918	6 136	370	5,50
6e »	Février 1920	11 303	519	10,50
7e »	Juin 1921	14 820	325	5,70
8e »	Octobre 1922	15 583	361	4.—

Liste alphabétique des indicatifs d'appel contenus dans la Nomenclature officielle des stations radiotélégraphiques, 7e édition (1922).

Le prix de ce document a été fixé à 1 f 20 par exemplaire broché et à 2 f par exemplaire cartonné, les frais de port non compris.

Stock au 31 Décembre 1922 . . . 2 436 exemplaires
Vente en 1923 . . . . . 1 060 »

Stock au 31 Décembre 1923 . . . 1 376 exemplaires

La 7e édition de la Liste a été complétée en 1923 par 8 suppléments à 16 900 exemplaires et 4 suppléments à 15 800 exemplaires. Le prix d'une collection des suppléments N° 5—17 a été fixé à 1 f 20 (port non compris) pour les Administrations et les compagnies.

Le prix d'une collection complète des suppléments, payable à l'avance, sous forme d'abonnement, a été fixé à 4 f 50 (port compris).

Le nombre des collections de suppléments à la 7e édition souscrites à fin 1923 s'élevait à 515.

Carte officielle des stations radiotélégraphiques.

Nous avons publié en 1923 les trois dernières feuilles de cette carte, établie entièrement par les soins de notre service radiotélégraphique. Elles comprennent,

la 3e, l'Océan Indien,
la 4e, l'Océan Atlantique du Sud,
la 5e, l'Océan Pacifique.

Le prix d'une feuille de la carte a été fixé à 2 f 50 (les frais de port et d'emballage non compris) pour les Administrations et les compagnies et à 3 f (port et emballage compris) pour les particuliers.

Les indications de la carte sont tenues à jour par des suppléments qui paraissent selon les besoins. Le prix de ces suppléments est compris dans celui de la carte.

Les tableaux ci-après indiquent les détails relatifs à la vente de ce document.

	1re feuille	2e feuille	Observations
Stock au 31 Décembre 1922 . .	776 exemplaires	1 016 exemplaires	Les deux premières feuilles ont été publiées en 1922.
Vente en 1923	625 »	613 »	
Stock au 31 Décembre 1923 . .	151 exemplaires	403 exemplaires	

	3e feuille	4e feuille	5e feuille	Total
Nombre d'exemplaires tirés . . .	3 000	3 000	3 000	9 000
Nombre d'exemplaires vendus				
aux Administrations	1 138	1 127	1 104	3 369
aux compagnies	159	151	142	452
aux particuliers	153	129	111	393
Nombre des exemplaires cédés gratuitement	1 099	1 091	1 095	3 285
Ensemble	2 549	2 498	2 452	7 499
Stock au 31 Décembre 1923 . .	451	502	548	1 501

Statistique générale de la Radiotélégraphie. Prix: 0 f 30. La statistique pour l'année 1921 n'a pu être publiée, plusieurs Offices ne nous ayant pas encore fourni les renseignements concernant leurs services.

Les statistiques relatives aux années 1908 et 1909 sont épuisées. Il nous reste de chacune des autres statistiques un stock de plus de 200 exemplaires.

Liste des abréviations à employer dans les transmissions radiotélégraphiques (texte français et texte anglais). Prix: 0 f 20.

Le stock d'exemplaires de ce document est de 1496.

Cahiers des Circulaires et des Notifications publiées dans les années 1907 à 1911. Prix: 1 f 60 par cahier. Le stock des deux cahiers est indiqué ci-après:

a) Cahier des Circulaires . . . . 229 exemplaires
b) Cahier des Notifications . . . . 373 „

Documents de la Conférence de Berlin, 1906, publiés par le Département des Postes de l'Empire d'Allemagne. Prix: 5 f. Il nous reste 52 exemplaires de ces documents.

Documents de la Conférence de Londres, 1912. Prix: 8 f. Stock au 31 Décembre 1923: 500 exemplaires.

Petite édition de la Convention radiotélégraphique de Londres, du Protocole final et du Règlement de service. Prix: 1 f. Stock au 31 Décembre 1923: 306 exemplaires.

Projet de Convention et de Règlement élaboré par la Conférence préliminaire de Washington (1920), revisé en conformité des conclusions du Comité technique de radiocommunications réuni à Paris en 1921. Prix 5 f l'exemplaire (ce document n'est pas à la disposition des particuliers).

Stock du texte français: 650 exemplaires
" " " anglais: 505 "

Le 47e volume du **Journal télégraphique,** qui se rapporte à l'année 1923 (55e année de son existence), comprend 260 pages avec 47 figures, dont une hors texte, donnant une vue du monument commémoratif de la fondation de l'Union télégraphique.

Il contient notamment:

La revue télégraphique de 1922; des articles techniques sur le récepteur téléphonique (conférences données à l'Ecole supérieure des Postes et des Télégraphes de Paris), sur la propagation des ondes électromagnétiques à la surface de la terre, sur les progrès récents de la physique, sur les nouveaux téléphones haut-parleurs de MM. Johnsen et Rahbek, sur un abaque pour le calcul du champ électromagnétique, des caractéristiques de l'émission, de la longueur d'une onde favorable, au moyen de la formule d'Austen Cohen, sur la première centrale téléphonique interurbaine automatique, sur le nouveau télégraphe imprimeur multiple de la Western Union, sur l'injection des poteaux au blanc de plomb, sur les tubes thermoioniques à grande puissance; une suite d'articles intitulés «protection des câbles télégraphiques sous-marins», donnant un exposé historique des différentes tentatives faites en vue d'assurer la protection des communications sous-marines et exposant la situation actuelle; des articles indiquant les dispositions réglementaires concernant le personnel en Perse et dans le Territoire de la Sarre; un résumé des principaux avis émis par le Comité technique préliminaire pour la téléphonie à grande distance en Europe; quinze extraits de rapports de gestion de différentes Administrations; les statistiques télégraphiques et téléphoniques de 1921; quinze documents officiels; vingt-six notices bibliographiques; trois notices nécrologiques; le sommaire bibliographique des revues télégraphiques, radiotélégraphiques ou électrotechniques reçues par le Bureau international; environ 135 nouvelles; enfin le relevé mensuel des interruptions et des rétablissements de communications internationales.

Le *Journal télégraphique* a été tiré à 2400 exemplaires, dont voici la distribution:

Répartition gratuite et échanges	1 735
Abonnements souscrits par les Administrations	322
" " " " compagnies	126
" pris directement, par la librairie ou par la poste	67
Total	2 250

Quant aux années antérieures, les volumes I à III (années 1869 à 1877) et XXXVI (année 1912) sont épuisés; il existe, par contre, un certain nombre de collections des autres volumes.

Il restait au 31 Décembre 1923 un stock disponible de 377 exemplaires de la **Table alphabétique générale des matières,** établie pour faciliter les recherches dans le *Journal télégraphique,* comprenant la période allant de la création du Journal, en 1869, jusqu'à la fin de l'année 1910.

Fonds de prévoyance.

Un fonds de prévoyance fut établi en faveur du personnel du service radiotélégraphique du Bureau international de l'Union télégraphique à la suite d'une décision de la Conférence de Londres, 1912 (voir les rapports de gestion des exercices 1913 et 1919).

A ce fonds étaient applicables, dès l'origine, les dispositions de l'Ordonnance du Conseil fédéral suisse, du 20 Mai 1881, concernant la caisse de secours en faveur du personnel des Bureaux internationaux de la Poste et du Télégraphe, dont l'échelle comportait, en cas d'invalidité: après 10 ans de service, $^1/_4$ du traitement, puis pour chaque année de service en plus, $^1/_{80}$ du traitement, sans aucune limite.

Au commencement de 1914, une modification de cette échelle fut demandée, pour la mettre plus en harmonie avec les dispositions régissant alors la matière; la question fut reprise en 1919, et les quatre Bureaux internationaux de Berne soumirent un projet commun prévoyant: $^1/_8$ du traitement après 10 ans de service, puis pour chaque année en sus, $^1/_{60}$ du traitement jusqu'à 30 ans de service, et au delà $^1/_{120}$, avec un maximum de $^{45}/_{60}$ du traitement.

En Novembre 1922, le Conseil fédéral suisse répondit, en transmettant aux quatre Bureaux un autre projet, portant l'échelle qui venait d'être adoptée en Suisse, plus favorable en cas d'invalidité prématurée, mais qui l'est moins pour les fonctionnaires ayant de longues années de service, puis avec un maximum de 70 % du traitement et, en outre, d'autres limites plus faibles pour le personnel supérieur des 4 Bureaux. Ceux-ci se rallièrent néanmoins à cette échelle, qui est applicable depuis Novembre 1922.

Le fonds de prévoyance s'élevait, à la fin de 1922, à la somme de		37 604 f 80
Augmentation en 1923:		
par la capitalisation des intérêts, de	1 939 f 56	
par le versement du Bureau international, de	16 832 f 04	
		18 771 f 60
		56 376 f 40
Diminution en 1923:		
par la perte de cours sur les titres, de		475 f —
de sorte que l'avoir total du fonds de prévoyance s'élevait au 31 Décembre 1923 à		55 901 f 40

Ce fonds était placé comme suit:

Taux	Genre de titre	Jouissance	Valeur nominale	Cours	Valeur d'inventaire	Bénéfice de cours	Perte de cours
			f	f	f	f	f
	Obligations:						
4 1/2 %	Emprunt fédéral 1917 (M. VI)	31 Déc. 1923	1 000 —	96.—	960.—	—	20.—
5 %	Emprunt fédéral 1917 (M. VIII)	31 Déc. 1923	2 000.—	100.—	2 000.—	—	—
6 %	Bons de caisse de la Confédération, 1921, à 4 1/2 ans	5 Sept. 1923	4 000 —	100.—	4 000.—	—	—
5 1/2 %	Caisse Hypothécaire du Canton de Genève .	—	25 000.—	100.—	25 000.—	—	—
4 %	3e Emprunt d'électrification des Chemins de fer fédéraux, 1923	15 Mai 1923	7 000.—	88.—	6 160.—	—	455.—
	Valeur des titres		39 000.—		38 120.—		475.—
	Avoir à la Caisse d'Etat fédérale				17 781,40		
	Fortune au 31 Décembre 1923 .				55 901,40		

Comptabilité.

Le résultat général du compte de l'exercice 1923 est le suivant:

Le budget ouvrait au Bureau international, pour le compte du service radictélégraphique, des crédits se montant au total de	345 089 f 25	
et évaluait les recettes, non compris les parts contributives, à . .	158 050 f —	
Différence		187 039 f 25
Le total des dépenses s'est élevé à		251 289 f 43
et celui des recettes, y compris un solde actif de 931 f 29 pour 1922, à		130 351 f 93
La différence, qui constitue le montant à recouvrer au moyen des parts contributives des différents Offices, est de		120 937 f 50

Cette somme, divisée par 967 1/2, nombre des unités contributives d'après la classification des Etats contractants arrêtée au 31 Décembre 1923 donne, en chiffre rond, 125 francs par unité.

En multipliant ce chiffre par le nombre des unités contributives, on obtient 120 937 f 50, soit 937 f 50 de plus que le montant à recouvrer sur les Offices. Cette dernière somme forme le solde actif reporté à l'exercice 1924.

Tableau de répartition.

Classe	Nombre des Administrations ou groupes d'Administrations	Unités par classe	Total des unités	Montant de l'unité	Montant par classe	Total des montants
					f	f
I	21	25	525	125 francs	3125.—	65 625.—
II	1	20	20		2500.—	2 500.—
III	14	15	210		1875.—	26 250.—
IV	10	10	100		1250.—	12 500.—
V	11[1])	5	52 1/2		625.—	6 562,50
VI	20	3	60		375.—	7 500.—
	77		967 1/2			120 937,50

[1]) Dont une Administration contribuant pour 6 mois seulement.

Versé à la Caisse d'Etat fédérale en 1923	380 968 f 79	
Reçu de la Caisse d'Etat fédérale en 1923	250 351 f 93	
Excédent des payements à la Caisse d'Etat fédérale . . .	130 616 f 86	
Le total des sommes à recouvrer au 31 Décembre 1923 atteint le chiffre de		267 793 f 40
L'Union radiotélégraphique devait à la Caisse d'Etat fédérale à fin 1923 . .		266 855 f 90
Solde actif à reporter à l'exercice 1924		937 f 50

Bilan au 31 Décembre 1923

Actif.	f	c	Passif.	f	c
Chèques postaux	89	80	Banque Commerciale	48	40
Débiteurs à fin 1922	36 701	70	Créditeurs	41	40
Débiteurs de l'année 1923 . .	110 154	20	Caisse d'Etat fédérale	266 855	90
Parts contributives 1923 . . .	120 937	50	Solde actif de 1923	937	50
	267 883	20		267 883	20

Compte de profits et pertes au 31 Décembre 1923

	f	c		f	c
Dépenses, service ordinaire . .	233 519	89	Solde actif de 1922	931	29
Versement au Fonds de prévoyance	16 832	04	Recettes, service ordinaire . .	129 420	64
Solde actif de 1923	937	50	Parts contributives 1923 . . .	120 937	50
	251 289	43		251 289	43

Compte de l'exercice 1923 et budget pour l'année 1924.

Recettes	Compte de 1923		Budget pour 1924	
	f	f	f	f
I. Vente d'imprimés				
1. Journal télégraphique	2 630,67		3 000.—	
2. Nomenclature des stations	85 831,50		133 580.—	
3. Liste des indicatifs d'appel	22 733,15		37 500.—	
4. Statistique	5,50		80.—	
5. Carte des stations	13 995,80		1 100.—	
6. Notifications et Circulaires	2 978,95		3 000.—	
7. Imprimés divers	12,49		100.—	
		128 188,06		178 360.—
II. Vente de documents des conférences		1 071,58		500.—
III. Imprévu		161.—		—.—
IV. Solde actif de l'année dernière		931,29		700.—
V. Parts contributives des Etats				
1. Service ordinaire	120 937,50		185 761,75	
2. Frais spéciaux des conférences	—.—		29 500.—	
		120 937,50		215 261,75
Total des recettes		251 289,43		394 821,75

Dépenses	Compte de 1923		Budget pour 1924	
	f	f	f	f
I. Personnel				
1. Traitements	77 635,50		77 941,50	
2. Assurances	11 090,25		11 136,25	
3. Aides de bureau	8 381,40		17 577.—[2])	
		97 107,15		106 654,75
II. Frais de voyages		200,60		700.—
III. Loyers		6 000.—		8 167.—
IV. Matériel de bureau				
1. Livres, cartes, journaux, etc.	751,44		800.—	
2. Mobilier	501,90		4 500.—[3])	
		1 253,34		5 300.—
V. Frais généraux de bureau				
1. Fournitures de bureau	938,95		1 200.—	
2. Eclairage, chauffage, etc.	1 194,55		1 200.—	
3. Affranchissements, expéditions	1 915,55		3 500.—	
4. Service	1 151,05		1 250.—	
		5 200,10		7 150.—
VI. Imprimés				
1. Journal télégraphique	9 513,45		9 550.—	
2. Nomenclature des stations	75 767,15		172 150.—	
3. Liste des indicatifs d'appel	19 237,05		45 000.—	
4. Statistique	—.—		1 000.—	
5. Carte des stations	15 496,70		1 750.—	
6. Notifications et Circulaires	3 302,45		6 000.—	
7. Imprimés divers	—.—		200.—	
		123 316,80		235 650.—
VII. Frais spéciaux des conférences		69,25		30 000.-[4])
VIII. Imprévu		17 204,69 [1])		500.—
IX. Divers (solde reporté à l'exercice suivant)		937,50		700.—
Total des dépenses		251 289,43		394 821,75

[1]) Dont 16 832 f 04 versés au Fonds de prévoyance.
[2]) Moitié des traitements de la dactylographe et d'un expéditionnaire communs aux deux services du Bureau. Traitement des aides occupés à la réédition de documents.
[3]) Y compris les frais de transfert de nos bureaux.
[4]) Travaux préparatoires pour la prochaine conférence.

BERNE, le 18 Mars 1924.

LE DIRECTEUR:
ETIENNE.